



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.
Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER
Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES
Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN
Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE
Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU
Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-020 FINANCES - Vote des taux d'imposition 2025

C FUMALLE, Adjointe, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir les taux de l'année 2024 pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe foncière bâti (TFB) 42.69 %
-Taxe foncière non bâti (TFNB) 24.74 %
- Taxe d'habitation 7.10 %

Pour mémoire les taux 2022 2023 2024
-Taxe foncière bâti (TFB) 41.45 % 42.69 % 42.69 %
-Taxe foncière non bâti (TFNB) 24.02 % 24.74 % 24.74 %
- Taxe d'habitation 6.89 % 7.10 % 7.10 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme



La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN

Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE

Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD

Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU

Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie

M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-021 FINANCES - Vote du compte administratif 2024 – PRODUCTION ENERGIE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

sections	chap / Op	Somme de RAR +	Somme de CA
		BP 2024	2024
= Fonc Dép	011 charges à caractère général	35 982,85 €	18 752,26 €
	012 charges de personnel	4 000,00 €	4 000,00 €
	022 dépenses imprévues	2 000,00 €	
	023 virement de section fonct	164 695,34 €	
	042 transferts entre sections	16 670,00 €	16 632,27 €
	65 autres charges de gestion	500,00 €	
	66 charges financières	- €	361,57 €
Total Fonc Dép		223 848,19 €	39 746,10 €
= Fonc Rec	02 excédent antérieur reporté	159 548,19 €	
	042 transferts entre sections	4 300,00 €	4 235,41 €
	70 produits des services	60 000,00 €	43 665,13 €
	75 autres produits		
Total Fonc Rec		223 848,19 €	47 900,54 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Inv Dép	01 déficit antérieur reporté		
	040 op ordre transf entre section	4 300,00 €	4 235,41 €
	16 emprunt et dettes		
	20 Immobilisations incorporelles	65 300,00 €	3 167,50 €
	21 immo corporelles		5 710,50 €
	23 Immo en cours	370 000,00 €	16 802,50 €
Total Inv Dép		439 600,00 €	29 915,91 €
Inv Rec	01 excédent reporté	29 734,66 €	
	021 virement de section fonct	164 695,34 €	
	040 transferts entre sections	16 670,00 €	16 632,27 €
	10 dotations fonds divers		
	13 subventions d'investissement	75 000,00 €	
	16 Emprunt	153 500,00 €	213 000,00 €
	21 Immobilisation corporelles		9 511,50 €
Total Inv Rec		439 600,00 €	239 143,77 €
	résultat exercice fonctionnement		8 154,44 €
	résultat exercice investissement		209 227,86 €
	résultat exercice		217 382,30 €
	résultat avec report fonctionnement		167 702,63 €
	résultat avec report investissement		238 962,52 €
	résultat exercice avec report		406 665,15 €

Le compte administratif 2024 du budget production énergie est présenté comme suit :

Résultat d'investissement	238 962.52 €
Résultat de fonctionnement	167 702.63 €
Excédent de clôture de	406 665.15 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le compte administratif 2024 du Budget Production d'Énergie.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme

La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE





EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.
Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROIN - Nicole PIPELIER
Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES
Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN
Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE
Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU
Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-022 FINANCES - Vote du compte administratif 2024 – COMMUNE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

Le compte administratif 2024 du budget Commune est présenté comme suit :

Résultat d'investissement2 451 663,47 €
Résultat de fonctionnement -1 103 632,00 €
Excédent de clôture de1 348 031,47 €

sections	chap / Op	Somme de RAR	
		+ BP 2024	Somme de CA 2024
Fonc Dép	011 charges à caractère général	1 278 500,00 €	621 894,84 €
	012 charges de personnel	919 500,00 €	832 135,16 €
	014 atténuation de produits	57 000,00 €	905,00 €
	023 virement de section fonct	1 361 942,00 €	
	042 transferts entre sections	11 335,00 €	11 335,00 €
	65 autres charges de gestion	319 399,67 €	165 764,50 €
	66 charges financières	31 000,00 €	30 288,91 €
	67 charges exceptionnelles		315,29 €
	68 dotations aux provisions	3 100,00 €	
Total Fonc Dép		3 981 776,67 €	1 662 638,70 €
Fonc Rec	002 excédent antérieur reporté	1 878 886,67 €	
	013 atténuation de charges	35 000,00 €	57 019,87 €
	042 transfert entre sections	20 000,00 €	41 579,87 €
	70 produits des services	153 700,00 €	182 325,09 €
	73 impots et taxes	531 490,00 €	468 940,51 €
	731 impots directs	840 000,00 €	853 113,00 €
	74 dotations et participatison	495 700,00 €	574 419,79 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

	75 autres produits de gestion	27 000,00 €	39 786,98 €
	77 produits exceptionnels		18 230,39 €
Total Fonc Rec		3 981 776,67 €	2 235 415,50 €
Inv Dép	001 déficit d'investissement	1 100 637,03 €	
	040 transfert entres sections	20 000,00 €	41 579,87 €
	041 opération patrimoine	210 000,00 €	197 611,42 €
	100001 locaux scolaires	467 300,00 €	378 689,70 €
	1000012 Espace Rivauderies		4 032,00 €
	1000013 surface de vte 3 pl St Pierre	90 000,00 €	6 972,00 €
	1000014 Les Cordeliers	532 550,00 €	166 331,03 €
	1000018 surface de vente 20 (lire 18	190 000,00 €	42 311,71 €
	1000019 surface de vente 5 place St	20 000,00 €	11 776,59 €
	1000020 Camping car park	92 577,00 €	82 012,32 €
	1000021 Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier		57,85 €
	1000022 Appartement 5 rue A Louis Chevallier (dessus du restaurant)		
	100008 mobilier matériel et outillage	25 850,00 €	23 255,09 €
	100009 voirie	313 530,00 €	96 481,20 €
	16 emprunt et dettes	181 450,00 €	179 895,81 €
	20 immo incorporelle	2 500,00 €	2 500,00 €
	204 immo incorporelle	25 000,00 €	24 779,60 €
	21 immo corporelles	221 000,00 €	214 848,33 €
Total Inv Dép		3 492 394,03 €	1 473 134,52 €
Inv Rec	001 excédent reporté		
	021 virement de section de fonction	1 361 942,00 €	
	040 transferts entre sections	11 335,00 €	11 335,00 €
	041 Opération de patrimoine	210 000,00 €	197 611,42 €
	10 dotations fonds divers	1 104 435,03 €	1 149 907,24 €
	13 subventions d'investissement	803 682,00 €	108 609,00 €
	16 emprunt et dettes	1 000,00 €	2 676,89 €
Total Inv Rec		3 492 394,03 €	1 470 139,55 €
	résultat exercice fonctionnement		572 776,80 €
	résultat exercice investissement	-	2 994,97 €
	résultat exercice		569 781,83 €
	résultat avec report fonctionnement		2 451 663,47 €
	résultat avec report investissement	-	1 103 632,00 €
	résultat exercice avec report		1 348 031,47 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le compte administratif 2024 du Budget Commune.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU



Pour extrait certifié conforme

La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN

Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE

Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD

Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU

Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie

M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-023 FINANCES - Approbation du compte de gestion 2024 - CAISSE DES ECOLES - PRODUCTION ENERGIE - COMMUNE

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif (**Production Energie, Commune ***) de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats; le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le **compte administratif de l'exercice 2024,**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les recettes et les dépenses sont conformes :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire :

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets Caisse des Ecoles, Production Energie, Commune)



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

**Absence de budget primitif et compte administratif du budget caisse des écoles au vu de la procédure de clôture en cours*

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme



La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23

Nombre de Conseillers présents 14

Nombre de conseillers absents 9

Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN

Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE

Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD

Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU

Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie

M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-024 FINANCES - Affectation de résultat – PRODUCTION ENERGIE

C FUMALLE, Adjointe, propose, suite à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Production d'Énergie, l'affectation de résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			2024
			PRODUCTIO N ENERGIE
Résultat de fonctionnement			
A		résultat de l'exercice	8 154,44 €
B		résultats antérieurs reportés	159 548,19 €
C	A + B	résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	167 702,63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D	D001 R001	solde d'exécution cumulé d'investissement (si déficit) (si excédent)	238 962,52 €
Solde des restes à réaliser			
E		Solde des restes à réaliser d'investissement	-37 200,00 €
Affectation obligatoire du résultat de l'exercice (uniquement si le résultat est > 0)			
F	D + E		0,00 €
Affectation			
G	C = G + H si F > 0	Affectation en réserves R1068 (investissement)	37 200,00 €
H	C - G	report en fonctionnement R002	130 502,63 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise à l'unanimité l'affectation des résultats comme énoncé ci-dessus.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme



La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.
Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROIN - Nicole PIPELIER
Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES
Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN
Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE
Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU
Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-025 FINANCES - Affectation de résultat – COMMUNE

C FUMALLE, Adjointe, propose, suite à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget Commune, l'affectation de résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			2024
			COMMUNE
Résultat de fonctionnement			
A		résultat de l'exercice	572 776,80 €
B		résultats antérieurs reportés	1 878 886,67 €
C	A + B	résultat à affecter si C est négatif, report du déficit ligne D 002	2 451 663,47 €
Solde d'exécution de la section d'investissement			
D		solde d'exécution cumulé d'investissement	
	D001	(si déficit)	-1 103 632,00 €
	R001	(si excédent)	
Solde des restes à réaliser			
E		Solde des restes à réaliser d'investissement	97 832,00 €
Affectation obligatoire du résultat de l'exercice (uniquement si le résultat est > 0)			
F	D + E		-1 005 800,00 €
Affectation			
G	C = G + H si F > 0	Affectation en réserves R1068 (investissement)	1 005 800,00 €
H	C - G	report en fonctionnement R002	1 445 863,47 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité autorise à l'unanimité l'affectation des résultats comme énoncé ci-dessus.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme



La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE



EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23

Nombre de Conseillers présents 14

Nombre de conseillers absents 9

Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN

Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE

Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD

Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU

Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie

M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-026 FINANCES - Vote du budget primitif 2025 - PRODUCTION ENERGIE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

Le budget primitif 2025 du budget Production d'énergie est présenté comme suit :

sections	chap / Op	Somme de RAR 2024	Somme de BP 2025	Somme de RAR + bp 2025
Fonc Dép	011 charges à caractère général		16 100,00 €	16 100,00 €
	012 charges de personnel		4 000,00 €	4 000,00 €
	022 dépenses imprévues		2 000,00 €	2 000,00 €
	023 virement de section fonct		134 167,48 €	134 167,48 €
	042 transferts entre sections		16 670,00 €	16 670,00 €
	65 autres charges de gestion		500,00 €	500,00 €
	66 charges financières		6 000,00 €	6 000,00 €
Total Fonc Dép			179 437,48 €	179 437,48 €
Fonc Rec	02 excédent antérieur reporté		130 502,63 €	130 502,63 €
	042 transferts entre sections		4 300,00 €	4 300,00 €
	70 produits des services	- €	44 634,85 €	44 634,85 €
	75 autres produits			
Total Fonc Rec		- €	179 437,48 €	179 437,48 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

Inv Dép	01 déficit antérieur reporté			- €
	040 op ordre transf entre section		4 300,00 €	4 300,00 €
	16 emprunt et dettes		35 500,00 €	35 500,00 €
	20 Immobilisations incorporelles	10 700,00 €	10 000,00 €	20 700,00 €
	21 immo corporelles			- €
	23 Immo en cours	26 500,00 €	340 000,00 €	366 500,00 €
Total Inv Dép		37 200,00 €	389 800,00 €	427 000,00 €
Inv Rec	01 excédent reporté		238 962,52 €	238 962,52 €
	021 virement de section fonct		134 167,48 €	134 167,48 €
	040 transferts entre sections		16 670,00 €	16 670,00 €
	10 dotations fonds divers		37 200,00 €	37 200,00 €
	13 subventions d'investissement			- €
	16 Emprunt			- €
	21 Immobilisation corporelles			- €
Total Inv Rec			427 000,00 €	427 000,00 €

Les dépenses d'investissement hors subventions et restes à réaliser :

20 immo incorporelles	10 000.00 €
(May Enr)	
23 Immo en cours	340 000.00 €
(Installation panneaux solaires)	
Total investissements	350 000.00 €

Le budget primitif 2025, par section (vote au chapitre) se présente comme suit :

Investissement	427 000.00 €
Fonctionnement	179 437.48 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le budget primitif 2025 Production d'Energie.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme

La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE





MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROUIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN
Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE
Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU
Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie
M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-027 FINANCES - Vote du budget primitif 2025 - COMMUNE

C FUMALLE, Adjointe, expose que les budgets (CA 2024/ BP2025) ont été présentés lors de la commission des finances élargie au conseil municipal en date du vendredi 21 mars 2025.

Le budget primitif 2025 du budget Commune est présenté comme suit :

sections	chap / Op	Somme RAR 2024	Somme BP 2025	Somme RAR + BP 2025
- Fonc Dép	011 charges à caractère général		1 286 150,00 €	1 286 150,00 €
	012 charges de personnel		919 500,00 €	919 500,00 €
	014 atténuation de produits		57 000,00 €	57 000,00 €
	023 virement de section fonct		957 398,40 €	957 398,40 €
	042 transferts entre sections		10 500,00 €	10 500,00 €
	65 autres charges de gestion		429 862,91 €	429 862,91 €
	66 charges financières		26 000,00 €	26 000,00 €
	67 charges exceptionnelles		1 000,00 €	1 000,00 €
	68 dotations aux provisions		3 100,00 €	3 100,00 €
Total Fonc Dép			3 690 511,31 €	3 690 511,31 €
- Fonc Rec	002 excédent antérieur reporté		1 516 651,31 €	1 516 651,31 €
	013 atténuation de charges		35 000,00 €	35 000,00 €
	042 transfert entre sections		50 000,00 €	50 000,00 €
	70 produits des services		155 720,00 €	155 720,00 €
	73 impots et taxes		523 490,00 €	523 490,00 €
	731 impots directs		868 000,00 €	868 000,00 €
	74 dotations et participatison		507 500,00 €	507 500,00 €
	75 autres produits de gestion		34 150,00 €	34 150,00 €
	77 produits exceptionnels		- €	- €
Total Fonc Rec			3 690 511,31 €	3 690 511,31 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

Inv Dép	001 déficit d'investissement		1 103 632,00 €	1 103 632,00 €
	040 transfert entres sections		50 000,00 €	50 000,00 €
	041 opération patrimoine		130 000,00 €	130 000,00 €
	100001 locaux scolaires	35 300,00 €	12 000,00 €	47 300,00 €
	1000010 foyer ESPACE ST FRANCOIS			- €
	1000011 20 rue A L CHEVALLIER		32 600,00 €	32 600,00 €
	1000012 Espace Rivauderies			- €
	1000013 surface de vte 3 pl St Pierre (ex boulangerie) et 8 rue A Louis Chevalli		81 000,00 €	81 000,00 €
	1000014 Les Cordeliers	217 000,00 €	312 500,00 €	529 500,00 €
	1000015 surface de vente 11 rue Louis A Chevallier (restaurant)			- €
	1000016 restaurant HT			- €
	1000017 habitat inclusif			- €
	1000018 surface de vente 20 (lire 18) rue A Louis Chevallier (E	113 000,00 €	22 300,00 €	135 300,00 €
	1000019 surface de vente 5 place St Pierre (ExPoste)			- €
	1000020 Camping car park			- €
	1000021 Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier + appartement		23 000,00 €	23 000,00 €
	1000022 Appartement 5 rue A Louis Chevallier (dessus du restaurant)		80 000,00 €	80 000,00 €
	1000023 Restaurant scolaire		7 000,00 €	7 000,00 €
	1000024 Aide Façades		100 000,00 €	100 000,00 €
	100005 bibliothèque			- €
	100006 maison médicale			- €
	100007 aménagement centre bourg			- €
	100008 mobilier matériel et outillage		47 700,00 €	47 700,00 €
	100009 voirie	194 600,00 €	6 700,00 €	201 300,00 €
	16 emprunt et dettes		186 000,00 €	186 000,00 €
	20 immo incorporelle			- €
	204 immo incorporelle		24 000,00 €	24 000,00 €
	21 immo corporelles		216 900,00 €	216 900,00 €
	27 Autre immobilisation			- €
Total Inv Dép		559 900,00 €	2 435 332,00 €	2 995 232,00 €
Inv Rec	001 excédent reporté		1,60 €	1,60 €
	021 virement de section de fonctionnement		957 398,40 €	957 398,40 €
	024 produit des cessions			- €
	040 transferts entre sections		10 500,00 €	10 500,00 €
	041 Opération de patrimoine		130 000,00 €	130 000,00 €
	10 dotations fonds divers		1 151 800,00 €	1 151 800,00 €
	13 subventions d'investissement	657 732,00 €	86 800,00 €	744 532,00 €
	16 emprunt et dettes		1 000,00 €	1 000,00 €
Total Inv Rec		657 732,00 €	2 337 500,00 €	2 995 232,00 €

Le budget comprend :

- **Le remboursement de charge de personnel et frais :**

→ du Budget CCAS

✓ Répartition des Charges de Personnel Administratif (30h) et Technique Bâtiment (53h) selon l'état des salaires de Décembre N-1 à Novembre N.

→ Budget Production d'énergie

✓ Répartition des Charges de Personnel Administratif (50h) et Technique Bâtiment (120 h) selon l'état des salaires de Décembre N-1 à Novembre N.

✓ Répartition des frais de produits entretiens (11%) de Décembre N-1 à Novembre N.

- **Les écritures de clôture du budget de la caisse des écoles**

→ Excédent d'investissement + 1.60 €

→ Excédent de fonctionnement..... + 70 787.84 €

**MAIRIE de PRÉCIGNÉ**
MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

- Les dépenses d'investissement hors subventions et restes à réaliser :

100001 locaux scolaires (végétalisation)	12 000.00 €
100008 mobilier matériel et outillage (Comedec, cfu, reliure des registres, taille haie, tondeuse, matériel, porte automatique atelier électroportatif, automatisation des portes des équipements)	47 700.00 €
100009 voirie (enduit Fleurenterie et Rigourdaie)	6 700.00 €
1000011 20 rue A L CHEVALLIER (peinture, ravalement de façade)	32 600.00 €
1000013 surface de vte 3 pl St Pierre (ex boulangerie) et 8 rue A Louis Chevallier (travaux façade, fenêtres, devanture, architecte)	81 000.00 €
1000014 Les Cordeliers (VRD Les Cordeliers, démolition rue du Collège, végétalisation rue du Collège)	312 500.00 €
1000018 surface de vente 20 (lire 18) rue A Louis Chevallier (ExCoeffe)..... (réhabilitation bâtiment, devanture, architecte)	22 300.00 €
1000021 Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier + appartement (réhabilitation façade + portes)	23 000.00 €
1000022 Appartement 5 rue A Louis Chevallier (dessus du restaurant)..... (réhabilitation appartement)	80 000.00 €
1000023 Restaurant scolaire (toilettes pmr)	7 000.00 €
1000024 Aide Façades 204 immo incorporelles..... 21 immo corporelle	100 000.00 € 24 000.00 € 216 900.00 €
(entretien chapelle du cimetière, mise en conformité salle des fêtes, rampe pmr de la Mairie, camion benne)	
Total investissements	965 700.00€

Le budget primitif 2025, par section (vote à l'opération/chapitre) se présente comme suit :

Investissement	2 995 232.00 €
Fonctionnement	3 690 511.31 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité vote le budget primitif 2025 COMMUNE.
Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme



La 1^{re} Adjointe
Christiane FUMALLE



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Christiane FUMALLE, Adjointe.

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2025.

Nombre de Conseillers en exercice 23
Nombre de Conseillers présents 14
Nombre de conseillers absents 9
Dont nombre de pouvoirs 5

Etaient présents :

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Agnès HEROIN - Nicole PIPELIER

Les Conseillers Délégués : Anthony VEILLARD – Didier DESBROSSES

Les Conseillers Municipaux : Madeleine ESNAULT - Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Guillaume LEDUC - Thierry PELTIER - Alexa ROINET

Etaient absents excusés :

Jean-François ZALESNY ayant donné procuration à Joël GAUDIN

Arnaud DE PANAFIEU ayant donné procuration à Christiane FUMALLE

Alexandre PROVOST ayant donné procuration à Anthony VEILLARD

Cyril LE SCORNET ayant donné procuration Alain PASQUEREAU

Annie SALMON ayant donné procuration Alexa ROINET

Etaient absents :

Céline LE MOAL - Magaly TARDIEU - Marina DELHOMMEAU - Virginie POUSSIN

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie

M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

2025-028 FINANCES - Fongibilité - COMMUNE

C FUMALLE, adjointe, expose à l'Assemblée que l'application de la nomenclature M57 permet l'application de la politique de fongibilité des crédits pour, les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% (maximum) des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Dans ce cadre, sous réserve d'accord du Conseil Municipal, le Maire ou son représentant peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) soit :

- section de fonctionnement : 7.5 % des dépenses réelles de la section soit un plafond de 204 196 €
- section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section soit un plafond de 128 370 €



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité valide ce point.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire
Alain PASQUEREAU

Pour extrait certifié conforme



La 1^{ère} Adjointe
Christiane FUMALLE